

Compte-rendu du Conseil D'Administration du Mardi 20 Décembre 2016 à Le Pouzin

Étaient présents : Mme Stella BSERENI, Mme Aïda BOYER, M. Dominique CHAMBON, M. Maurice QUINKAL,

Absent excusé : M. Jean Pierre LEFEBVRE,

Assistaient également en tant qu'invités : M. Jacques FRANCOIS, M. Gérard GRIFFE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Alain LOUCHE, M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE, M. Renaud VINCENT

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h00

1/ Election du président/e et de deux vices présidents/es

M. Ludovic BAYLE demande aux membres du Conseil d'Administration de présenter leur candidature au poste de Président.

M. Maurice QUINKAL propose sa candidature.

A l'unanimité, M. Maurice QUINKAL est élu président.

M. Maurice QUINKAL appelle donc à candidature concernant le poste de 1er Vice-Président/e Mme Aïda BOYER propose sa candidature.

A l'unanimité, Mme Aïda BOYER est élue 1ère Vice-présidente.

M. Maurice QUINKAL appelle à candidature pour le poste de 2ème Vice-Président/e

Mme Stella BSERENI propose sa candidature.

A l'unanimité, Mme Stella BSERENI est élue 2ème Vice-Présidente.

2/ Délégation accordé au Président

Il est proposé au Conseil d'Administration de déléguer au Président pour la durée de son mandat les délégations suivantes, par application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics syndicaux ;
- De procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget à hauteur de 200 000 euros, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de l'Epic les actions en justice ou de défendre l'Epic dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, sans limite de montant ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de l'Epic préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- De réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à un maximum de 200 000 euros.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité cette liste de délégations au Président

3/ Recrutement du directeur de l'EPIC

M. Maurice QUINKAL propose de nommer M. Ludovic BAYLE sur le poste de directeur de l'EPIC A l'unanimité, les membres du Comité de Direction approuvent cette décision et autorisent M. Maurice QUINKAL à signer une convention de mise à disposition avec le Syndicat Mixte des Inforoutes.

4/ Désignation du secrétaire permanent des séances du CA :

Avant la fin du déroulement du premier Conseil d'Administration de l'EPIC des Inforoutes, il advient de nommer un secrétaire permanent afin de rédiger les procès-verbaux.

Les 4 membres du Conseil d'Administration présent proposent de nommer M. Ludovic BAYLE à cette tâche.

A l'unanimité les 4 membres désignent M. Ludovic BAYLE, secrétaire de séances permanent.

5/ Grille de Tarifs 2017

M. Maurice QUINKAL présente et explique la grille de tarifs proposée dans le cadre de l'EPIC.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent cette grille de tarifs

6/ Election d'un titulaire représentant les professions de l'informatique et un suppléant.

M. Maurice QUINKAL indique que dans les statuts de l'EPIC, il est prévu un poste de titulaire et un de suppléant au Conseil d'Administration hors élus du Syndicat Mixte des Inforoutes.

M. Maurice QUINKAL rappelle qu'il faut respecter la règle de la parité et demande aux élus présents s'ils pensent à une personne.

N'ayant pas de candidature à présenter, il est proposé de trouver deux personnes intéressées par ces postes et d'en délibérer lors du prochain Conseil d'Administration.

7/ Nomination par M. Le Président des 5 membres suppléants

M. Maurice QUINKAL propose d'intégrer M. Alain LOUCHE vice-président au Syndicat Mixte des

Inforoutes et les personnes présentent ce jour soit : M. Jérôme BERNARD, M. Gilbert PETITJEAN, M. Gérard GRIFFE et M. Jacques FRANCOIS.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent ces nominations.

8/ Présentation du budget 2017

M. Maurice QUINKAL présente les grandes lignes du futur budget qui sera voté lors du prochain Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas de remarque à faire.

9/ Ressources Humaines :

M. Maurice QUINKAL présente que dans le cadre des orientations budgétaires, il est prévu d'avoir 6 salariés sur l'EPIC.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas de remarques.

10/ Protection Santé

M. Maurice QUINKAL informe les membres du Comité de Direction de la nécessité de souscrire à une mutuelle santé pour les futurs agents de l'EPIC.

Les membres du Comité de Direction autorisent M. Maurice QUINKAL à signer avec le prestataire APICIL.

11/ Signature contrat de distribution avec la société YZIACT

M. Maurice QUINKAL propose de signer un contrat de distribution avec la société Yziact pour leur solution de Hotspot Cigale.

Les membres du Conseil d'Administration approuve à l'unanimité de signer ce contrat.

La séance est levée à 20 h.